



REGLEMENT INTERIEUR KRAV MAGA BREIZH 22

Article 1 : Champ d'application

Le règlement intérieur à le même champ d'application pour tous les membres de l'Association Krav Maga BZH. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il est accepté lors de l'adhésion.

Article 2 : Affiliation

Krav Maga BZH est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. De part cette affiliation, elle s'engage à se conformer aux statuts et règlements de la fédération dont elle relève.

Article 3 : Conditions d'adhésion

L'adhésion à Krav Maga BZH sera effective lorsque :

- L'adhérent se sera acquitté des cotisations dues. Le paiement s'effectue à l'inscription en une ou plusieurs fois (espèces ou chèques encaissés aux dates convenues avec le trésorier).
- L'adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrêt de la discipline en cours d'année, sauf cas exceptionnel.

Article 4 : Discipline - Etat d'esprit

"L'exactitude est la politesse des Rois et le devoir de tous les gens de bien"¹.

Afin de ne pas faire mentir cet adage, la ponctualité est exigée pour ne pas retarder ou perturber le cours. En cas de retard, prévenir l'instructeur.

De plus, le port de la tenue officielle du club est demandé aux adhérents :

- Le Tee-shirt Orange officiel du club (ou un Tee-shirt noir en cas d'absence momentané du premier),
- Un pantalon noir avec logo du club
- Une paire de tennis propre ou pieds nus si tatami
- Le port de la ceinture à partir de la ceinture jaune est obligatoire

Krav Maga BZH se veut être une association sportive respectueuse. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement des adhésions versées.

Krav Maga BZH peut organiser plusieurs fois par an des stages. Chaque adhérent s'engage à participer à au moins un stage durant la saison sportive.



Article 5 : Hygiène et Sécurité

- Il est demandé aux adhérents de respecter les règles élémentaires de sécurité pour la pratique de notre discipline sportive. Il est notamment demandé de porter à chaque entraînement les équipements de protection obligatoires (coquille, protège tibias, etc.).
- Il est également demandé aux adhérents de ne pas porter d'objets susceptibles de blesser le pratiquant et ses partenaires (boucles d'oreilles, chaînes, bagues, piercings, etc.).
- Il est aussi demandé de penser à se couper les ongles (mains et pieds) afin de ne pas causer de blessures involontaires à ses partenaires.

Article 6 : Matériel

L'Association Krav Maga BZH peut mettre, sans obligation, du matériel sportif à disposition des adhérents. Il leur est demandé en contrepartie, de participer à l'installation, au rangement du matériel, et d'en prendre soin lors de son utilisation.

Article 7 : Droit à l'image

Le droit à l'image est le droit pour tout un chacun d'autoriser ou de s'opposer à la fixation et à la diffusion de son image. Chaque adhérent devra faire connaître à l'Association Krav Maga BZH son choix.

Article 8 : Responsabilité

Il est rappelé aux licenciés qu'en cas d'accident, le club a cinq jours pour faire la déclaration à l'assurance. Cette déclaration se fait sous forme d'un dossier à compléter avec certificat médical le plus rapidement possible et sous cinq jours. A défaut, l'assurance ne reconnaîtra pas l'accident. L'Association Krav Maga BZH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vos d'objets personnels occasionnés dans les salles d'entraînements ou dans les vestiaires.

L'acceptation de ce règlement se fait dans sa totalité. En cas de non-respect de ce dernier, Krav Maga BZH se réserve le droit de radier de façon temporaire ou définitive tout adhérent allant à l'encontre de ce présent règlement, sans possibilité de remboursement des adhésions versées.

Le Code moral du Krav-Maga

Pratiquant de Krav-Maga, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante, et fera preuve :

- D'honnêteté
- De non-agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Signature :

